



CVE PICKLEBALL CLUB

RÈGLES – OPEN PLAY

Horaire : Les Samedis 8 h à 10 h et 10-12h

Formule : Open Play – Rotation gagnants / perdants

Responsables de l'Activité : Denis Lampron et Mario Maltais

1. Répartition des terrains

Durant la période d'Open Play (8 h à 10 h et de 10h à 12h), les terrains sont répartis comme suit :

- **4 terrains – Niveau moins de 3.3**
- **4 terrains – Niveau 3.3 et plus**

Les joueurs sont tenus de jouer sur les terrains correspondant à leur niveau afin d'assurer un jeu sécuritaire, équitable et agréable pour tous.

2. Principe général de l'Open Play

- L'Open Play est basé sur un système de **rotation continue**.
 - Les parties se jouent à **11 points, avec une avance de 2 points**, sauf indication contraire du Club.
 - À la fin de chaque partie, les joueurs quittent le terrain rapidement afin de permettre la continuité du jeu.
-

3. Système de placement des raquettes

À la fin de chaque partie :

- Les **joueurs gagnants** déposent leur raquette dans la section « **Gagnants** ».
- Les **joueurs perdants** déposent leur raquette dans la section « **Perdants** ».

Les raquettes doivent être placées **dans l'ordre d'arrivée**, sans exception.

4. Formation des équipes

- Les équipes sont formées **en prenant les raquettes à tour de rôle**, dans l'ordre, à l'intérieur de la section appropriée (Gagnants ou Perdants).
- Les équipes sont formées **de façon aléatoire**.
- Il est interdit de :
 - Réserver une place
 - Choisir son partenaire
 - Déplacer une raquette déjà placée

Lorsqu'un terrain devient disponible, les **quatre prochaines raquettes admissibles** entrent en jeu.

5. Priorité et disponibilité

- Les joueurs doivent être **prêts à entrer sur le terrain** lorsque leur raquette est sélectionnée.
- Les joueurs qui ne sont pas prêts peuvent perdre leur tour.
- Les pauses prolongées doivent être prises **à l'extérieur des terrains**.

6. Comportement et esprit sportif

Le CVE Pickleball Club valorise :

- Le respect entre les joueurs
- Le fair-play
- Une attitude positive et inclusive

Tout comportement inapproprié, contestation excessive ou non-respect des règles peut entraîner une intervention des responsables.

7. Autorité du Club

Les responsables de **cette Activité** ou de **CVE Pickleball Club** se réservent le droit de :

- Clarifier l'interprétation des règles
- Ajuster la répartition des niveaux au besoin
- Intervenir afin d'assurer la fluidité, la sécurité et le bon déroulement de l'Open Play.

Le C.A.